

**A l'attention de  
Mesdames et Messieurs les Présidents  
des Conseils départementaux de l'Ordre des Médecins**

Paris, le 7 avril 2023

**Circulaire N° 2023-024**

Service Formation et Compétences Médicales

FA/HF/AT/IC

✉ [fcm.cn@ordre.medecin.fr](mailto:fcm.cn@ordre.medecin.fr) - ☎ 01 53 89 33 67

**Mots-clés :** 2<sup>ème</sup> DES, accès au 3<sup>ème</sup> cycle des études de médecine pour les médecins en exercice, DES, options, FST, commission régionale de coordination de spécialité

*Résumé : publication de l'arrêté portant ouverture des postes pour des DES, options et FST dans le cadre de la procédure du 2<sup>ème</sup> DES, par discipline et subdivision*

Madame la Présidente, Monsieur le Président et cher confrère,

En complément des circulaires n°2022-033 et 2022-083 relatives à la procédure du 2<sup>ème</sup> DES, nous vous prions de bien vouloir trouver ci-joint l'arrêté du 4 avril 2023 fixant au titre de l'année universitaire 2023-2024 le nombre de médecins en exercice susceptibles d'accéder au troisième cycle des études de médecine pour suivre un diplôme d'études spécialisées, une option ou une formation spécialisée transversale, par spécialité et par subdivision.

Les médecins déjà en exercice souhaitant accéder au 3<sup>ème</sup> cycle des études de médecine pour la réalisation d'un DES dans une spécialité différente de leur qualification initiale, d'une option relevant de leur spécialité ou d'une FST et remplissant les conditions pouvant leur permettre de postuler, peuvent donc dès à présent constituer leur dossier.

**Nous vous rappelons que les dossiers sont à adresser auprès d'une seule UFR, au plus tard le 30 avril 2023.**



Nous vous précisons que les interrogations évoquées dans les précédentes circulaires demeurent, notamment quant au statut du médecin qui accède à cette procédure, ainsi qu'au financement de la procédure. Ces questions doivent faire l'objet d'un arbitrage au sein du cabinet du ministère chargé de la santé.

Nous ne manquerons pas de revenir vers vous dès lors que nous aurons de plus amples informations.

Veuillez agréer, Madame la Présidente, Monsieur le Président et cher confrère, l'expression de nos salutations confraternelles les meilleures.

**Docteur Henri FOULQUES**

*Président de la Section  
Formation et Compétences Médicales*

**Docteur François ARNAULD**

*Président du Conseil national de l'Ordre des  
médecins*